

BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019



**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT
ACCEPTÉS ET TRAITÉS.**

**Dépôt des dossiers avant le 26 octobre 2018
AU-DELÀ DE CETTE DATE
LES DOSSIERS SERONT REFUSÉS.**

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT dans le cas d'une 1^{ère} demande :

- Le « dossier de candidature » dûment complété.
- Présenter en mairie l'**original du livret de famille** (une photocopie en sera faite en mairie)
- Présenter en mairie l'**original du certificat de scolarité en cours** (une photocopie en sera faite en mairie).
- Présenter en mairie l'**original du dernier diplôme** obtenu. Dans le cas échéant présenter le baccalauréat (une copie en sera faite)
- **Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2017 (signée et datée)**
L'avis d'imposition ou de non-imposition doit être photocopieé intégralement afin qu'apparaissent obligatoirement : la personne imposable et son adresse ; l'année d'imposition ; le revenu imposable net et le nombre de parts.
- **Photocopie d'un justificatif de domicile** si l'étudiant est logé à titre onéreux .
Attention, sur le justificatif (contrat, quittance...) doit apparaître une *date relative à l'année scolaire 2018/2019* l'adresse du logement ainsi que le nom du locataire.
- **Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant impérativement.**
- Si des frères ou sœurs poursuivent des études supérieures ou suivent un apprentissage, fournir les **photopies** le prouvant (certificat de scolarité, attestation de l'établissement fréquenté...)
- **Si l'étudiant est déjà boursier** (au niveau national, départemental...), **fournir les justificatifs des bourses attribuées.**
- **Tout document officiel justifiant une variation importante des ressources familiales** (perte d'emploi des parents par exemple)

Dans le cas d'un renouvellement :

**Pas de livret de famille
Diplôme obtenu fin d'année scolaire précédente, uniquement**

RAPPEL :

**La bourse communale est destinée aux étudiants ayant obtenu leur baccalauréat
(général ou technologique) et poursuivant des études supérieures.**